

Open Running de Provence

Règlement



1. Organisateur

Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune (UAVH) Aubagne

2. Date et lieu de la compétition

La compétition se déroulera le 11 novembre 2018 à sur les communes d'Aubagne et Gémenos (13).

Le départ sera donné avenue du Douard à Aubagne, et l'arrivée est situé sur l'esplanade du centre de congrès Agora à Aubagne.

3. Conditions de participation.

L'épreuve est le support des Championnats Régionaux PACA du 10 km pour les catégories cadet à Master, et du Challenge Entreprise Aubagne-Gémenos

L'épreuve est ouverte aux licenciés FFA compétitions hors PACA, aux licenciés FFA loisirs et aux non-licenciés FFA à partir de la catégorie cadet.

Pour les non-licenciés FFA, une licence compétition des fédérations autorisées (FSGT, FSCF, FF Triathlon, UNSS ou UGSEL) ou un certificat médical datant de moins d'un an ou sa photocopie autorisant la course à pieds en compétition seront demandés.

Un juge arbitre hors stade contrôlera le bon déroulement de l'épreuve.

L'inscription des participants se réalise uniquement et seulement en ligne sur le site de la ligue PACA. Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (bulletin d'adhésion dûment complété, autorisation parentale pour les mineurs, règlement effectué) pour tous les participants inscrits.

4. Tarif des inscriptions :

Licencié FFA compétition hors PACA et licencié FFA loisir : 15€

Non-licenciés FFA : 20€

5. Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera le dimanche 11 novembre au centre Agora à partir de 8h30



6. Assurances

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile et décline toute responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou futur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

7. Déroulement de l'épreuve

7.1. Horaire de départ

Le départ sera donné à 11h00 pour toutes les catégories.

7.2. Parcours

La compétition se déroulera sur un parcours de 2 boucles dans la Zone d'Activité des Paluds et le Parc d'Activité de Gémenos. Un ravitaillement se tiendra après le 5^{ème} kilomètre.

7.3. Accompagnement des coureurs

En application du Règlement des Courses Hors Stade, tout accompagnateur, à pied, à bicyclette, ou sur tout engin motorisé ou non, est interdit sur le parcours sous peine de disqualification du participant.

7.4. Sécurité et dispositif médical

Un dispositif médical sera mis en place sur le site de l'épreuve le dimanche 11 novembre de 9h00 à 13h00.

Un service médical sera assuré et aura la compétence pour décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

7.5. Vestiaires et consignes

Un espace consigne gratuit sera à disposition des concurrents sur le site.

Ils pourront y déposer leurs affaires et les récupérer dès leur fin de course. Toutefois, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (notamment en cas de vol, de bris, de perte...) subis par les biens personnels des participants et déposés à la consigne.

Le site de la compétition ne dispose pas de vestiaire.

7.6. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve.

8. Classement

Classements individuels par catégorie de Cadet à Master, Féminin et Masculin
Classement par équipe toutes catégories

9. Récompense

Des lots seront offerts à tous les participants

Les 3 premiers de Chaque catégories recevront des lots spécifiques

Les premières équipes homme et femme scratch (sur 4 coureurs) seront récompensées